

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 11 décembre 2012, et ce, à laquelle sont présents :

M. Rémy Tillard,	président
M ^{me} Manon Villeneuve,	vice-présidente
M ^{me} Chantal Ayotte,	commissaire
M. André Baribeau,	commissaire
M. Yves Charette,	commissaire
M. Robert Danis,	commissaire
M ^{me} Sylvie DoRay Daigneault,	commissaire
M. Serge Forget,	commissaire
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M. Karim Khimjee,	commissaire
M ^{me} Lyne Kirouac,	commissaire-parent
M. Michel Lanthier,	commissaire
M ^{me} Lucette Lauzon-Pitre,	commissaire
M. André Lemay,	commissaire
M. Roger Miron,	commissaire
M. Christian F. Paradis,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Stéphanie Viens-Proulx	commissaire-parent

tous les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M^{me} Lise Allaire, directrice générale, M. Denis Chabot, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M^{me} France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, est présent et agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M. Simon Bernier, M^{me} Céline Dunberry, M^{me} Karine Forget, M^{me} Lyne Gaudreault et M^{me} Chantal Laurin ont motivé leur absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Rémy Tillard, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-4741/SSGC)

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M. Christian F. Paradis, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2012.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-4742/SSGC)

M^{me} Sylvie DoRay Daigneault, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 27 novembre 2012.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-4743/SSGC)

M^{me} Sylvie DoRay Daigneault, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. PAROLE À L'ASSEMBLÉE;
7. Ajout d'un groupe au programme régional d'éducation internationale à l'École polyvalente Saint-Jérôme;
8. Convention de gestion et de réussite;
9. Rapport annuel 2011 - 2012;
10. Composition des conseils d'établissement;
11. Choix du nom permanent de l'école primaire Mirabel-en-Haut;
12. État de la situation sur les coupures budgétaires 2013-2014;
13. Rappel comptes de la taxe scolaire;
14. Dépôt du plan d'action de la direction générale 2012-2013;
15. Demande de dérogation au surplus de matériel - aliénation des biens;
16. Suivis aux questions diverses de la dernière rencontre;
17. Questions diverses;
 - 17.1 Conflit au CFTR;
 - 17.2 Confinement;
18. Information du comité de parents;
19. Information de la vice-présidence;
20. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
21. Information de la direction générale;
22. Tour de table – partage d'informations;
23. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

AJOUT D'UN GROUPE AU PROGRAMME RÉGIONAL D'ÉDUCATION INTERNATIONALE À L'ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JÉRÔME (R-4744/DG)

CONSIDÉRANT que la baisse des ratios au premier cycle du secondaire à un impact sur l'organisation des services;

CONSIDÉRANT que nous avons toujours eu quatre groupes de 34 élèves;

CONSIDÉRANT que le maximum est de 28 élèves par groupe, ce qui représente un total de 112 élèves;

CONSIDÉRANT que nous avons toujours accordé 136 places au programme PEI;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'un groupe supplémentaire donnera accès à 140 places;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Miron, commissaire, d'octroyer un 5^e groupe en 1^{re} secondaire, et ce, dès l'an prochain et les années suivantes pour le programme régional d'éducation internationale à l'École polyvalente Saint-Jérôme.

Adopté

CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE (R-4745/DG)

CONSIDÉRANT que la commission scolaire et le directeur de chacun de ses établissements doivent convenir annuellement, dans le cadre d'une convention de gestion et de réussite, des mesures requises pour assurer l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la commission scolaire et le ministre;

CONSIDÉRANT que les projets de convention de gestion et de réussite déposés au conseil des commissaires ont été soumis pour approbation au conseil d'établissement des écoles et des centres après consultation du personnel de ces établissements;

CONSIDÉRANT que les conventions de gestion et de réussite ont été établies en tenant compte du plan de réussite de l'établissement et de sa situation particulière;

Il est PROPOSÉ par M. Christian F. Paradis, commissaire, que le conseil des commissaires approuve le contenu des projets d'ententes déposés et mandate son président et la directrice générale pour les signer en son nom.

Adopté

RAPPORT ANNUEL 2011 - 2012 (R-4746/SSGC)

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a l'obligation d'informer la population de son territoire des services éducatifs qu'elle offre et lui rend compte de leur qualité;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a l'obligation de rendre publique une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à la qualité de ses services;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit préparer un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan stratégique et des résultats obtenus en fonction des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue avec la Ministre;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel rend compte également à la Ministre des résultats obtenus en fonction des orientations et des objectifs du plan stratégique établi par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, d'adopter le rapport annuel 2011-2012 le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2012-2013-17*.

Adopté

COMPOSITION DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT (R-4747/SSGC)

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 43 de la Loi sur l'instruction publique, c'est la commission scolaire qui détermine, après consultation de chaque groupe intéressé, le nombre de représentants au conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT la résolution R-4683/SSGC adoptant le document fixant la composition des conseils d'établissement de toutes les écoles de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des directions des écoles;

CONSIDÉRANT que des directions de certaines écoles ont demandé que la composition de leur conseil d'établissement soit modifiée;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit fixer la composition des conseils d'établissement de ses écoles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire, d'actualiser le document fixant la composition des conseils d'établissement de toutes les écoles de la commission scolaire lequel est versé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2012-2013-18* et de reconduire d'année en année l'application de la présente résolution à moins qu'un changement soit demandé pour une école et lequel ne pourra être effectif que par résolution du conseil des commissaires.

Adopté

CHOIX DU NOM PERMANENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE MIRABEL-EN-HAUT (R-4748-SSGC)

CONSIDÉRANT les dispositions pertinentes de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la procédure relative au choix du nom d'un nouvel établissement ou le changement de nom d'un établissement existant;

CONSIDÉRANT la demande de choix de nom proposé par le conseil d'établissement de l'école primaire Mirabel-en-Haut;

CONSIDÉRANT que le comité de parents a été consulté relativement à la demande précitée;

CONSIDÉRANT le dossier, la résolution et les représentations du conseil d'établissement et de la direction de l'école primaire Mirabel-en-Haut;

Il est PROPOSÉ par M. Michel Lanthier, commissaire :

QUE le nom de l'école primaire Mirabel-en-Haut soit : école Mer-et-Monde;

QUE les procédures nécessaires à la modification de l'acte d'établissement de ladite école soient complétées dans les meilleurs délais et la modification diffusée aux instances appropriées.

Adopté

ÉTAT DE LA SITUATION SUR LES COUPURES BUDGÉTAIRES 2013-2014

Pour information

RAPPEL COMPTES DE LA TAXE SCOLAIRE (R-4749/SRF)

CONSIDÉRANT qu'il y a 12 992 comptes de taxe scolaire annuelle qui ont un montant dû de 50 \$ et plus;

CONSIDÉRANT que le montant total de comptes à recevoir pour ces dossiers est de 6 348 334,39 \$;

CONSIDÉRANT une probabilité d'aller récupérer environ 50 % des comptes à recevoir;

CONSIDÉRANT que ce rappel fera en sorte que les contribuables auront la possibilité de régler leur compte avant l'émission de la prochaine facturation annuelle de juillet 2013;

CONSIDÉRANT que ce rappel permettra d'informer les contribuables que le paiement n'a pas été fait sur leur compte et de nous contacter pour valider si ce montant a bien été payé à la CSRDN ou si le paiement a été effectué à un autre organisme;

CONSIDÉRANT que les frais associés à l'impression seront d'environ 100 \$;

CONSIDÉRANT que les frais associés à l'envoi postal (timbres et enveloppes) seront d'environ 10 000 \$;

Il est PROPOSÉ par M. Yves Charette, commissaire, d'autoriser l'envoi d'un rappel aux contribuables.

Adopté

DÉPÔT DU PLAN D'ACTION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE 2012-2013

Pour information

**DEMANDE DE DÉROGATION AU SURPLUS DE MATÉRIEL - ALIÉNATION DES BIENS
(R-4750/DG)**

CONSIDÉRANT que le centre de formation professionnelle Performance Plus participe à un projet de mise en place d'un centre de formation appliquée dans le domaine de la santé en Guinée;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce projet, le centre de formation professionnelle Performance Plus désire disposer du matériel désuet suivant :

- Deux civières des années 80 ne répondant plus aux critères de la SST du milieu de la santé québécoise;
- Une chaise de contention ne répondant également pas aux critères de la SST du milieu de la santé québécoise;
- Des livres (versions antérieures);
- Du matériel périmé (ex : champs stériles) en surplus qui nous a été donné suite à l'incendie par les différents milieux hospitaliers;

CONSIDÉRANT la belle visibilité que confère la participation du centre de formation professionnelle Performance Plus à ce projet;

CONSIDÉRANT la désuétude du matériel;

CONSIDÉRANT l'engagement social et communautaire de la CSRDN;

CONSIDÉRANT que ce don sera très profitable à la population de Conakry;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, de déroger à la politique relative au surplus de matériel - aliénation des biens, et ce, afin d'autoriser le centre de formation professionnelle Performance Plus à disposer des biens tel que plus haut mentionnés dans le cadre du projet Partage Québec Guinée, Conakry.

Adopté

SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

QUESTIONS DIVERSES

- Conflit au CFTR - ce point est apporté par M. Serge Forget.
- Confinement - ce point est apporté par M^{me} Sylvie DoRay Daigneault.

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-4751/SSGC)

M. Yves Charette, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 20 h 50.

Adopté